

Source : rapport d'activité 2018 de la CAFAT

Au 31 décembre 2018, on dénombrait **75 112** salariés relevant du régime général de la CAFAT, contre 75 043 salariés en 2017.

1.5.4.1. Les accidents du travail (AT)

Parmi ces salariés, 2 716 accidents du travail ont été constatés (soit une baisse de 8% par rapport à 2017) ce qui représente en moyenne 3,6 AT pour 100 salariés



Évolution du nombre d'accidents du travail pour 100 salariés depuis 2000

Sont considérés comme accidents du travail avec arrêt indemnisé, des accidents ayant entraîné le paiement d'indemnités journalières (IJ) au cours de la même année de survenue de l'AT.

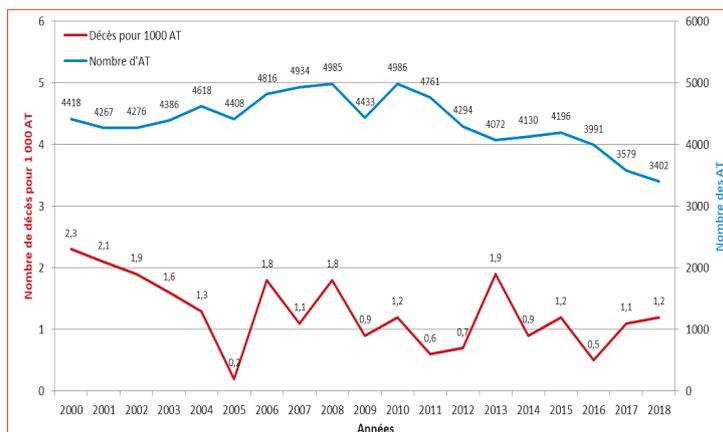
En 2018, l'indice de fréquence toutes activités confondues s'établit à 36,16 accidents avec arrêt pour 1 000 salariés, en régression de 8,3% par rapport à 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de salariés	79 819	75 518	76 024	76 688	75 317	75 043	75 112
AT reconnus avec arrêt	3 278	3 128	3 276	3 317	3 157	2 961	2 716
AT sans arrêt	1 013	936	850	824	832	614	686
Décès	3	8	4	5	2	4	4 ^(*)
Nombre total d'accidents	4 294	4 072	4 130	4 146	3 991	3 579	3 402

(*) : 2 malaises, 1 chute de hauteur et 1 renversement de tracteur agricole.

Répartition par année des types d'accidents du travail

En 2018, 4 décès suite à un AT ont été enregistrés ce qui représente un taux de 1,2 décès pour 1 000 accidents du travail.



Évolution du nombre d'AT et du nombre de décès suite à un AT depuis 2000

Depuis 18 ans le nombre de décès est relativement faible et oscille entre 1 et 10 décès par an. Comme le montre le graphique ci-dessus le taux de décès est compris entre 0,25 à 2,3 décès pour 1 000 AT.

1.5.4.2. L'indice de fréquence des accidents avec arrêt

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt exprime le nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés et s'obtient par la formule :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre de salariés}}$$

Désignation des activités			Indice de fréquence		Evol°
	Nombre de salariés	Nombre AT reconnus avec arrêt	2017	2018	
Agriculture – Pêche	2 519	217	74,75	86,1	↗
Industrie et annexes du bâtiment	9 836	564	67,66	57,3	↘
Autres industries	8 407	408	53,68	48,5	↘
Mines	3 003	69	24,37	23,0	↘
Transports	4 570	236	54,64	51,6	↘
Commerce	15 125	577	40,13	38,1	↘
Bureaux	11 636	204	17,91	17,5	↘
Professions libérales	2 851	53	19,03	18,6	↘
Services publics et semi publics	11 797	288	25,66	24,4	↘
Divers	5 369	100	24,96	18,6	↘

Les risques (indices de fréquence) par grande branche d'activité (2017-2018)

On recense le plus grand nombre d'accidents de travail dans les secteurs du commerce (21,2%), du bâtiment (20,8%) et de l'industrie en général (15%).

I.5.4.3. Les accidents du travail par agent matériel

En 2018, la quasi-totalité des accidents surviennent lors de l'exécution de tâches « banales » où la perception du risque est faible.

A noter que parmi les 279 accidents du travail classés en divers, 78 cas (28%) sont liés à des rixes et 55 cas (20%) à des situations de risques psychosociaux qui traduisent souvent des relations de travail dégradées et/ou des conflits interpersonnels.

Agent matériel	2018		
	AT avec arrêt	AT Total	% AT Total
00-Non préciser	42	54	19%
01-Emplacement de travail et surface de circulation (plain-pied)	549	678	243%
02- Emplacement de travail et surface de circulation (chute avec dénivellement)	271	326	117%
03/04-Objet en cours de transport manuel ou de manipulation	866	1 025	367%
05-Objets, masses, particules en mouvement accidentel	113	162	58%
06/07-Appareils de levage, amarrage, préhension et de manutention	104	131	47%
08-véhicules (hors engins de terrassement)	104	129	46%
09 à 29 – machines (hors 27)	92	102	37%
27-Matériel et engins de terrassement	34	52	19%
30-Outils mécaniques tenus ou guidés à la main	73	90	32%
31-Outils à main	147	210	75%
32-Appareils à pression	14	14	5%
33/34-Appareils ou ustensiles mettant en œuvre des produits chauds ou froids	22	35	13%
35-Appareils ou ustensiles mettant en œuvre des produits nocifs, corrosifs ou toxiques	23	41	15%
36-vapeurs, gaz et poussières délétères	5	9	3%
37-matières combustibles en flammes	1	2	1%
38-matières explosives	0	0	0%
39-Electricité	10	15	5%
40-rayonnement ionisant et substances radioactives	0	0	0%
41-AES	4	49	18%
98-Divers	242	279	100%

Nombre d'accidents de travail par agent matériel en 2018

I.5.4.4. Les accidents de trajet

En 2018, 198 accidents de trajet avec arrêt ont été enregistrés, ce nombre a légèrement augmenté de 1,5% par rapport à 2017. Il n'y a pas eu de décès en 2018.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de salariés	72 897	76 667	79 819	75 518	76 024	76 688	75 317	75 043	75 112
Accidents avec arrêt	237	178	232	197	214	201	199	195	198
Accidents sans arrêt	51	52	22	41	38	50	38	36	36
Décès	2	5	2	0	2	0	4	1	0
Nombre total d'accidents	290	235	256	238	254	251	241	232	234

Evolution du nombre d'accidents de trajet depuis 2010

I.5.4.5. Les maladies professionnelles

Le nombre des maladies professionnelles est globalement en hausse depuis 2016 et imputable essentiellement aux troubles musculo-squelettiques qui représentent en 2018 76% des maladies professionnelles.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de salariés	72 897	76 667	79 819	75 518	76 024	76 688	75 317	75 043	75 112
Nombre de MP reconnues	85	94	103	81	103	102	71	96	102
- Taux MP / 1 000 salariés	1,2	1,2	1,3	1,0	1,3	1,3	0,9	1,27	1,3

Répartition des maladies professionnelles depuis 2010

I.5.4.6. Perspectives 2019

Poursuivre les campagnes de visites dans le Nord à raison d'au moins 2 déplacements en binôme par an.

Optimiser les actions du service (subventions, visites, sensibilisations...) vers les petites entreprises de la Nouvelle-Calédonie

Au cours des trois années à venir, le service de prévention participera conjointement, et après concertation avec les autres institutionnels de la prévention, à la mise en œuvre du plan de Santé Sécurité au Travail proposé en mars 2018 par la DTE et validé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.